

## COMMISSION DU TRANSPORT

### PROCÈS-VERBAL

Séance tenue le vendredi 17 mai 2019 à 9 h 00 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal, situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, à Montréal.

#### **Sont présents**

M. Guy Pilon, président, maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion ;  
M. Gilbert Dumas, vice-président, membre du conseil de la Ville de Laval ;  
M. Peter McQueen, vice-président, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Claudio Benedetti, membre du conseil de la Ville de Brossard ;  
Mme Marianne Giguère, membre du conseil de la Ville de Montréal ;  
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes.

#### **N'ont pu participer à la séance**

M. Éric Alan Caldwell, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal ;  
Mme Sophie Mauzerolle, membre du conseil de la Ville de Montréal.

#### **Participent également à la séance**

M. Michel Auclair, conseiller en recherche et chef d'équipe ;  
M. Richard Bérubé, conseiller en recherche ;  
M. Alexandre Girard-Létourneau, conseiller en recherche ;  
M<sup>e</sup> Caroline Duhaime, secrétaire de la Commission du transport.

---

La convocation a été transmise le 10 mai 2019.

---

À moins d'indication contraire, tous les votes sont unanimes.

---

La séance est déclarée ouverte par le président à 9h00.

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



CTR 19-30

**Adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour a été envoyé aux membres de la Commission le 10 mai 2019. Un ordre du jour amendé a été remis aux membres au moment de la séance.

La secrétaire constate que tous les membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** M. Peter McQueen

**APPUYÉ PAR :** Mme Marianne Giguère

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour amendé tel qu'il a été déposé.

---

CTR 19-31

**Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 de la Commission du transport.**

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 a été transmis aux membres de la Commission du transport le 10 mai 2019.

La secrétaire constate que tous les membres présents à cette séance sont réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** M. Claudio Benedetti

**APPUYÉ PAR :** M. Denis Martin

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 de la Commission du transport.

---

La Communauté a reçu le 24 avril 2019 les Règlements R-178, R-189, R-194 et R-195 de la Société de transport de Montréal.

Les représentants de la Société de transport de Montréal ont été invités à venir présenter les modifications à leur Programme des immobilisations 2019-2028 ainsi que les Règlements d'emprunts R-178, R-189, R-194 et R-195 à la Commission du transport. La présentation sera d'une durée de 20 minutes.

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



La Commission a entendu les intervenants suivants :

**Société de transport  
de Montréal** Mme Linda Lebrun, directrice exécutive,  
Planification et finances ;  
  
M. Donald Desaulniers, directeur principal –  
Grands programmes et maintien des actifs.

CTR 19-32

**Présentation de la Société de transport de Montréal concernant les modifications à son Programme des immobilisations 2019-2028 et les Règlements d'emprunt R-178, R-189, R-194 et R-195.**

Présentation par la Société de transport de Montréal des modifications apportées à leurs Programme des immobilisations 2019-2028 ainsi que des règlements d'emprunts R-178, R-189, R-194 et R-195 par Mme Linda Lebrun et M. Donald Desaulniers à l'aide du document intitulé « Lancement des grands programmes et projets \*» (*séance tenante*).

Mme Lebrun et M. Desaulniers échangent avec les membres et répondent à leurs questions.

CTR 19-33

**Discussion des membres de la Commission et recommandations concernant les modifications au Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM et les emprunts décrétés par les Règlements numéros R-178, R-189, R-194 et R-195.**

La secrétaire constate que les membres présents à cette séance sont tous réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** M. Peter McQueen

**APPUYÉ PAR :** M. Claudio Benedetti

Il est recommandé :

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* :

1) Projet Réno-Systèmes – phase 5

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2019-058 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet «

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



Réno-Systèmes – phase 5 » aux projets autorisés dans la section « Réseau du métro » ;

ET

- l'emprunt de huit cents millions de dollars (800 000 000 \$) pour un terme de 20 ans décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-178 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Réno-Systèmes – phase 5 ».

## 2) Projet Postes abaisseurs – 25kV/12kV – phase 1

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2019-059 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet « Postes abaisseurs – 25kV/12kV – phase 1 » aux projets autorisés dans la section « Réseau du métro » ;

ET

- l'emprunt de quatre-vingts millions de dollars (80 000 000 \$) pour un terme de 20 ans décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-189 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet Postes abaisseurs – 25kV/12kV – phase 1 ».

## 3) Projet Réno-Infrastructures – phase 3

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2019-060 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet « Réno-Infrastructures – phase 3 » aux projets autorisés dans la section « Réseau du métro » ;

ET

- l'emprunt de cinq cents millions de dollars (500 000 000 \$) pour un terme de 20 ans décrété pour le réseau de métro par le règlement numéro R-194 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Réno-Infrastructures – phase 3 ».

## 4) Projet Programme accessibilité métro – phase 2

- la modification apportée au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal par la résolution CA-2019-061 de son conseil d'administration afin d'ajouter le projet « Programme accessibilité métro – phase 2 » aux projets autorisés dans la section « Réseau du métro »;

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



ET

- l'emprunt de trois cent vingt millions de dollars (320 000 000 \$) pour un terme de 20 ans décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-195 de la Société de transport de Montréal afin de financer le projet « Programme accessibilité métro – phase 2 ».

Que le Comité exécutif recommande au Conseil, dans le cadre de la recommandation relative au projet Postes abaisseurs – 25kV/12kV – phase 1 :

- D'informer la Société de transport de Montréal et le gouvernement du Québec que la Communauté réitère son appui à la demande de la Ville de Montréal pour que le coût des trois postes abaisseurs requis afin d'assurer la continuité du service du métro soit financé entièrement par le gouvernement du Québec afin d'éviter d'augmenter le déficit du métro à la charge des 82 municipalités de la Communauté.

---

La Communauté a reçu le 14 mai 2019, le Plan stratégique organisationnel 2019-2028 de la Société de transport de Laval.

Les représentants de la Société de transport de Laval ont été invités à venir présenter leur Plan stratégique organisationnel 2019-2028 à la Commission du transport. La présentation est d'une durée de 15 minutes et sera suivie d'une période de questions.

La Commission a entendu les intervenants suivants :

**Société de transport de Laval** M. Guy Picard, directeur général.

CTR 19-34

**Présentation du Plan stratégique organisationnel 2019-2028 de la Société de transport de Laval.**

Présentation par la Société de transport de Laval de leur Plan stratégique organisationnel 2019-2028 par M. Guy Picard à l'aide du document intitulé « Plan stratégique organisationnel 2019-2028 \*» (*séance tenante*).

M. Picard échange avec les membres et répond à leurs questions.

---

*Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.*



CTR 19-35

**Discussion des membres de la Commission et recommandations quant au Plan stratégique organisationnel de la Société de transport de Laval.**

La secrétaire constate que les membres présents à cette séance sont tous réunis pour le vote.

**PROPOSÉ PAR :** Mme Marianne Giguère

**APPUYÉ PAR :** M. Gilbert Dumas

Il est recommandé :

Que le Comité exécutif recommande au Conseil de la Communauté d'approuver, en vertu de l'article 158 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, le plan stratégique organisationnel 2019-2028 de la Société de transport de Laval.

---

CTR 19-36

**Affaires diverses**

M. Auclair informe les membres de la Commission que l'ARTM a modifié le projet de modification sur les redevances de transport pour le réseau express métropolitain pour tenir compte du commentaire exprimé par un membre de la Commission à la séance du 28 mars 2019, à savoir d'exclure les coûts des travaux reliés à l'adaptation des bâtiments et des logements aux besoins des personnes handicapées lors de l'application de la redevance.

---



**Documents déposés :**

1. Ordre du jour amendé pour la séance du 17 mai 2019 de la Commission du transport.

**Documents présentés :**

1. Présentation de la Société de transport de Montréal intitulée « Lancement des grands programmes et projets » (*présentée séance tenante*).
2. Présentation de la Société de transport de Laval intitulée « Plan stratégique organisationnel 2019-2028 » (*présentée séance tenante*).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h54.

Le président

La secrétaire ad hoc

\_\_\_\_\_  
Guy Pilon

\_\_\_\_\_  
Caroline Duhaime

Le : \_\_\_\_\_

\*présentation électronique seulement.